



COMPTE RENDU DU PTGE DE LA DOUZE

Le 29 novembre 2021 à 17h00

Objet : Réunion de lancement du PTGE Douze ouverte au public

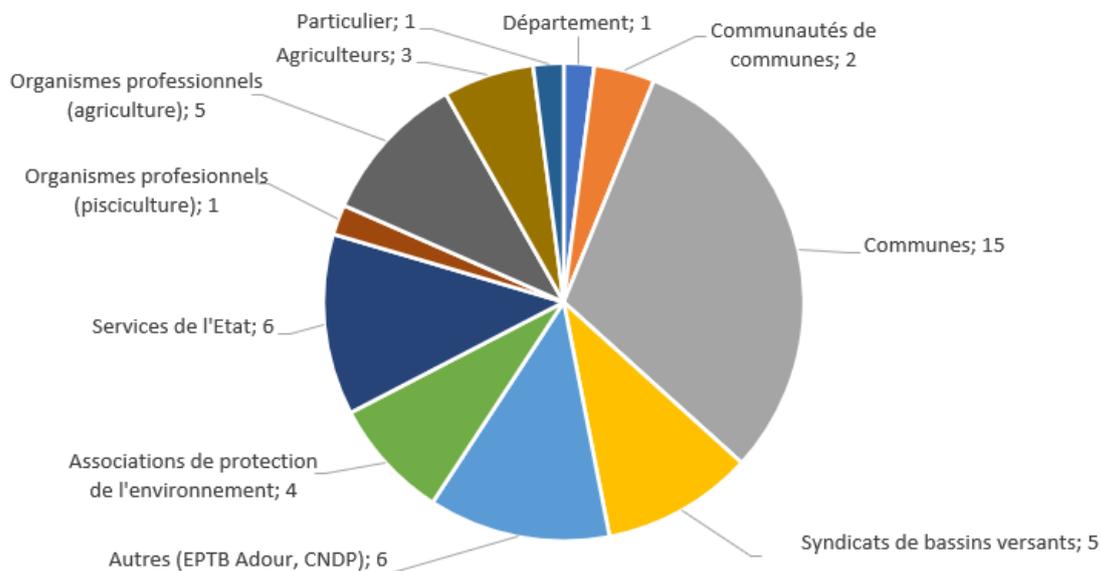
Pièces jointes : - Diapositives projetées pendant la réunion
- Liste des participants
- Questionnaire

Programme :

- Contexte et enjeux de la mise en place du PTGE de la Douze
- Qu'est-ce que l'outil PTGE et comment est-il mis en place ?
- Paroles d'acteurs et d'utilisateurs locaux de la ressource en eau

Participation :

Total de 49 participants, représentant différents usagers et acteurs locaux de la ressource en eau.



Introduction :

*De la Préfète des Landes, Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER,
et du Président de l'EPTB Adour, Monsieur Paul CARRERE.*

Madame la Préfète des Landes introduit la réunion de lancement du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur le bassin versant de la Douze, ciblé comme bassin versant en déficit quantitatif au sens du SDAGE 2016 - 2021.

La Douze est le troisième sous bassin versant de l'Adour sur lequel un PTGE se met en place et est porté par l'EPTB Adour.

Le PTGE est l'outil central pour instaurer une gestion intégrée de la ressource en eau. Les fondements de la démarche PTGE reposent sur de la co-construction, du dialogue régulier et des réflexions collectives.

La qualité du dialogue sera appuyée par les deux garantes, nommées par la CNDP, pour garantir une neutralité et le bon déroulement de la phase d'élaboration.

A l'échelle nationale, des discussions sont en cours dans le cadre de la Varenne agricole de l'eau et les conclusions sont attendues pour janvier 2022.

Monsieur le Président de l'EPTB Adour indique que le lancement du PTGE Douze fait suite à une décision de la CLE du SAGE Midouze et à la délibération des départements du Gers et des Landes. Il espère qu'au même titre que le PTGE Midour, le PTGE Douze permettra d'établir des échanges apaisés entre divers acteurs et catégories sociales.

L'état des lieux, première phase de l'élaboration du PTGE, sera essentiel pour faire émerger des actions partagées.

Le cabinet LISODE viendra en appui de l'EPTB Adour pour accompagner le processus de concertation.

L'outil PTGE et la mise en place :

*Présentation par la chargée de mission PTGE (EPTB Adour), Madame Claire GRANGEAT,
et par les garantes (Commission Nationale du Débat Public), Mesdames Charline DIOT-LABUSET et Esmeralda TONICELLO.*

→ *Toutes les informations figurent sur la présentation en pièce jointe.*

Temps d'échange :

Monsieur Alain GAUBE, maire de Labastide-d'Armagnac, questionne sur le projet de réhausse du réservoir de soutien d'étiage de Tailluret.

Monsieur Stéphane SIMON, responsable du service ressource en eau à l'EPTB Adour, indique que la mobilisation de ressource complémentaire fera l'objet de



réflexions lors de la phase de diagnostic. Ces projets pourront être envisagés s'ils sont acceptés par l'ensemble des participants.

Monsieur Paul CARRERE, président de l'EPTB Adour, indique que le PTGE a fait évoluer ces projets. A titre d'exemple, sur le Midour, le processus de co-construction a fait émerger des solutions non envisagées auparavant. La démarche a permis de garantir un accompagnement financier, de réduire les risques de contentieux ainsi que de travailler dans un schéma consensuel où les acteurs s'approprient la démarche PTGE.

Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète des Landes, complète que l'augmentation de la ressource est envisageable si l'ensemble des acteurs du PTGE approuve cette action et si elle est retenue suite à l'analyse socio-économique. L'importance est que le projet réponde à la notion de gestion équilibrée de la ressource en eau, à l'ensemble des besoins, et ce de manière durable.

Monsieur Michel CHANUT, président du SMBV Midour Douze, demande si les nouveaux usages du territoire pourraient venir en concurrence à ceux déjà établis sur le territoire.

Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER indique que cette décision sera portée et définie au niveau local par les acteurs du PTGE Douze. Ce qui est fixé, c'est que l'eau potable et le sanitaire sont des usages prioritaires.

Monsieur Paul CARRERE répond que, concernant l'énergie, la question est plus prégnante sur le PTG3A (projets hydroélectriques) que sur la Douze.

Monsieur Antoine LEQUERTIER, maire de Mauvezin-d'Armagnac, partage son inquiétude quant à la vitesse de l'eau / inondation et fait remarquer que la demande sociétale vis-à-vis des circuits courts n'est pas viable sans avoir d'accès à l'eau sécurisé pour les industriels et l'agriculture.

Monsieur Paul CARRERE indique que l'enjeu inondation fait partie des missions de l'EPTB Adour, mais ne se travaille pas au niveau des PTGE.

Monsieur Jean-Luc CAPES, élu à la Chambre d'agriculture des Landes, invite à s'appuyer sur le retour d'expérience du PTGE Midour pour envisager une élaboration plus courte que 4 ans. Le territoire de la Douze, bien qu'hétérogène, est relativement similaire avec le Midour, mis à part le thermalisme et la base nautique.

Concernant à la Varenne, il espère que les services de l'Etat accompagnent les PTGE autant dans la phase d'élaboration que leur mise en oeuvre, notamment sur les actions structurantes.

Il questionne également sur l'intégration de Mont-de-Marsan Agglomération vis-à-vis des PTGE Midour et Douze.

Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER souligne que si la démarche de concertation nécessite quelques mois supplémentaires, il faudra se les accorder afin de construire un programme d'actions effectif.



Concernant Mont-de-Marsan Agglomération, Monsieur Paul CARRERE assure que les élus de l'agglomération participent aux démarches et qu'un gain de temps est possible vis-à-vis des PTGE.

Monsieur Vincent LARSEN, technicien rivière au syndicat du Midou et de la Douze, rebondit sur la notion d'actions structurantes en indiquant que les actions pour le milieu - dites non structurantes - sont tout autant importantes et structurantes pour le milieu, notamment pour le fonctionnement naturel des cours d'eau.

Monsieur Jean-Luc CAPES précise que par actions structurantes, il englobait également les actions pour le milieu.

Monsieur Vincent LARSEN poursuit en indiquant que sur la Douze, la gestion intégrée de la ressource en eau sera différente que sur le Midour avec la présence de piscicultures et d'activités nautiques.

Monsieur Paul CARRERE confirme, et complète qu'une différence sera également la présence de sylviculture.

Monsieur François JONCOUR, délégation Adour et côtier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, pense également qu'un gain de temps est possible par rapport aux délais présentés (étude CERFRANCE, ...).

Concernant les actions, beaucoup d'actions sont dites « sans regret » (transition agroécologique, ...). Il avertit qu'il ne faut pas attendre la validation du PTGE pour mettre en place ce type d'actions.

Enfin, il rappelle que le PTGE Midour ne ressemble pas à ce qu'il était envisagé à son lancement.

Monsieur Jean Luc CAPES complète, par rapport aux études, qu'une étude socio-économique (diagnostic agraire) vient d'être terminée sur la Douze aval, ainsi qu'une étude sur le fonctionnement de la nappe des Landes des sables (partie aval). Elles pourront nourrir l'état des lieux du PTGE Douze.

Monsieur Michel PASCAL, exploitant agricole et administrateur de la FDCUMA640, témoigne de ses changements de pratiques suite aux étiages sévères et aux jours de restriction sur le bassin versant du Ludon (Midour). Il questionne sur les restrictions hors secteur agricole, notamment par rapport au remplissage de piscines et l'usage d'eau potable (toilettes, ...). De plus, il indique que l'accompagnement et la formation des agriculteurs sont des actions essentielles pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles, et questionne sur la prise en charge de ces actions.

Monsieur Paul CARRERE confirme que le premier usage interdit est le remplissage des piscines puis le nettoyage des voitures, sous réserve d'une décision préfectorale. Concernant les usages d'eau potable, il est observé une économie d'eau de l'ordre de 20% sur le bassin versant Adour-Garonne. En ce qui concerne les territoires en déficit quantitatif et en souffrance, le PTGE est un moyen d'accompagner et de concilier les usages de l'eau et leurs évolutions.



Suite au retour d'expérience de Monsieur Michel PASCAL, Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER répond qu'il faut soutenir la formation et l'accompagnement vers l'adaptation des pratiques, et s'appuyer sur ce type de retour d'expérience en tant qu'exemple pour le territoire. Il est également confirmé que malgré le manque de cadre réglementaire sur la construction de piscines (en-dehors du littoral), les premiers usages restreints en étiage sont le remplissage des piscines, l'arrosage des jardins et le nettoyage des voitures

Monsieur Antoine LEQUERTIER rapporte une observation sur les effets du changement climatique en viticulture, rendant les vins plus liquoreux et difficiles à distiller.





INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

RÉUNION DE LANCEMENT

Projet de territoire pour la gestion de l'eau
du bassin versant de la Douze

PROJET DE
TERRITOIRE

DOUZE

PROGRAMME

- 1^{ère} partie** : Contexte et enjeux de la mise en place du PTGE de la Douze - *20 min*
- 2^{ème} partie** : Qu'est-ce que l'outil PTGE et comment est-il mis en place ? - *30 min*
- 3^{ème} partie** : Paroles d'acteurs et d'usagers locaux de la ressource en eau - *60 min*



1^{ÈRE} PARTIE : CONTEXTE ET ENJEUX DE LA MISE EN PLACE DU PTGE DE LA DOUZE

1. Madame la Préfète des Landes : présentation du contexte de la mise en place du PTGE au niveau régional et enjeux du territoire

2. Monsieur le Président de l'EPTB Adour : présentation de la structure animatrice et des missions menées

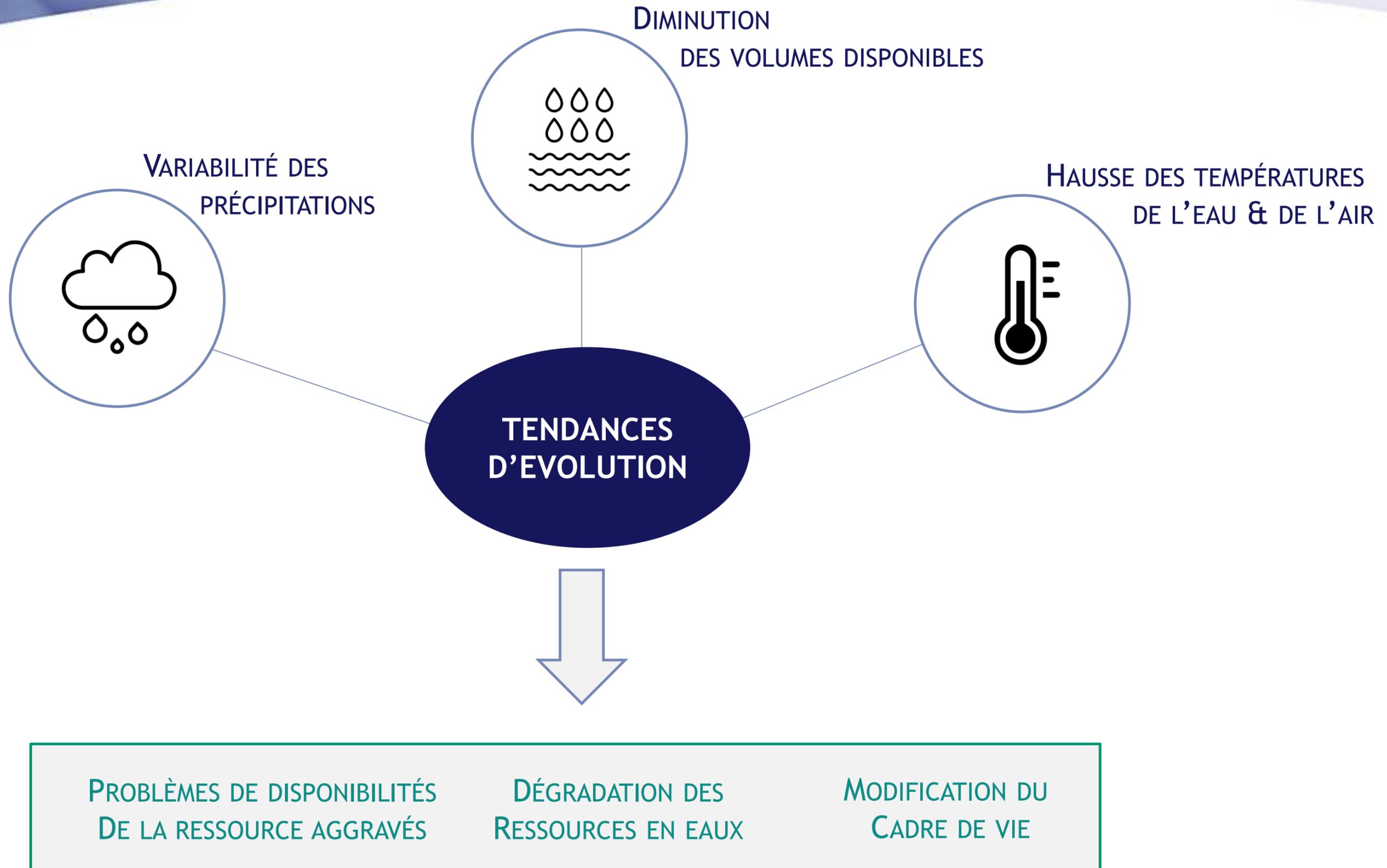


1^{ÈRE} PARTIE : CONTEXTE ET ENJEUX DE LA MISE EN PLACE DU PTGE DE LA DOUZE

1. Madame la Préfète des Landes : présentation du contexte de la mise en place du PTGE au niveau régional et enjeux du territoire

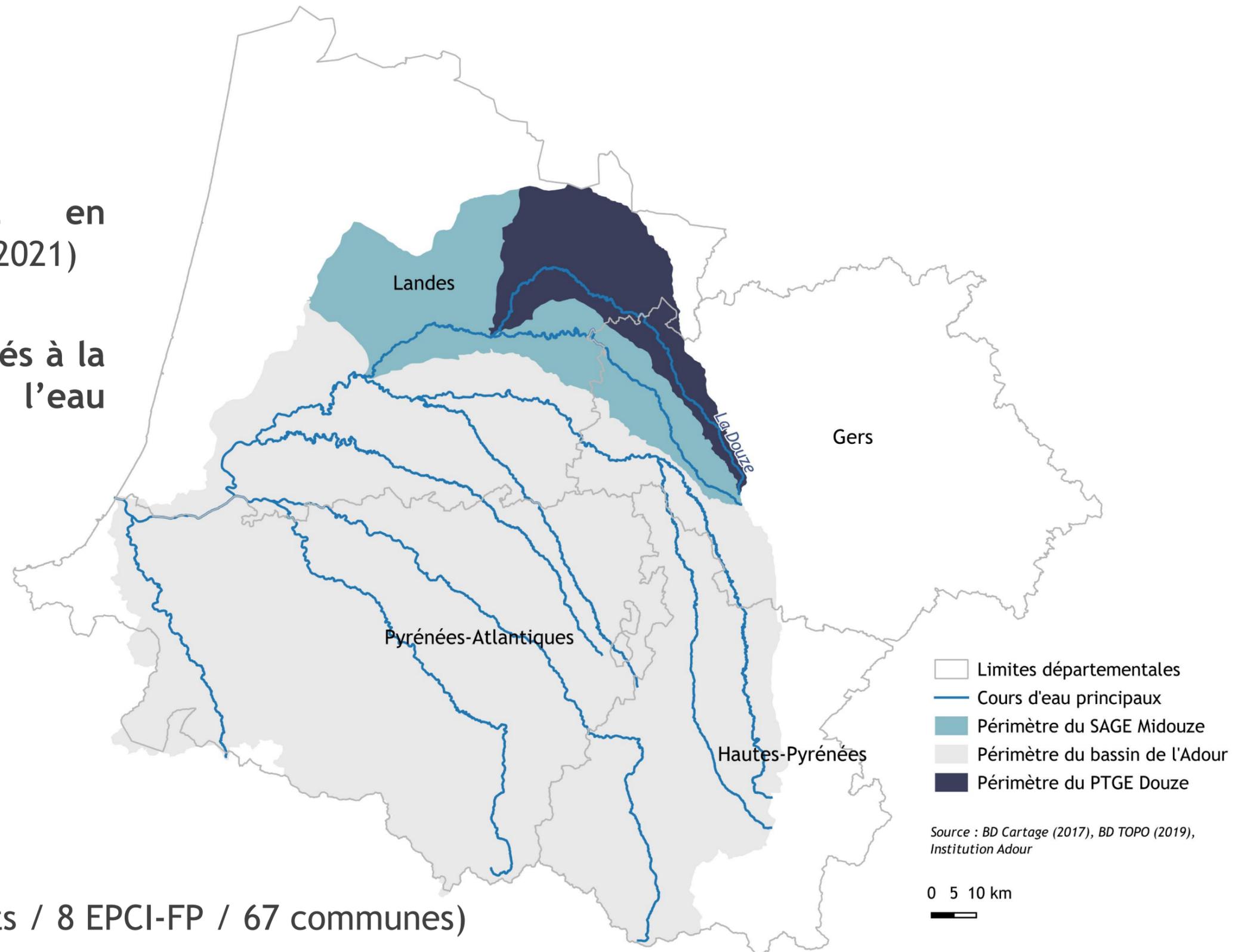
2. Monsieur le Président de l'EPTB Adour : présentation de la structure animatrice et des missions menées



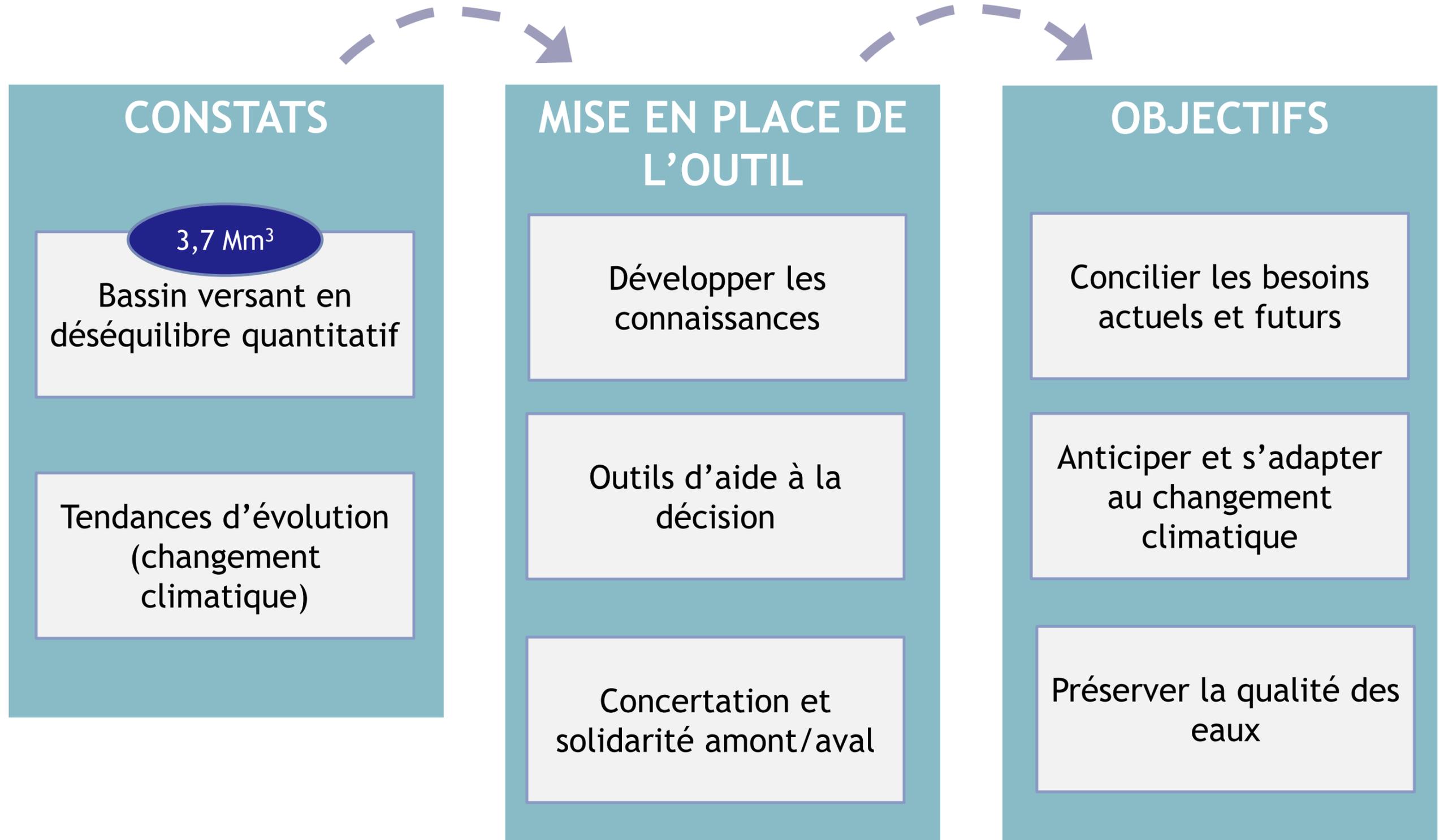


2ÈME PARTIE : L'OUTIL PTGE ET SA MISE EN PLACE

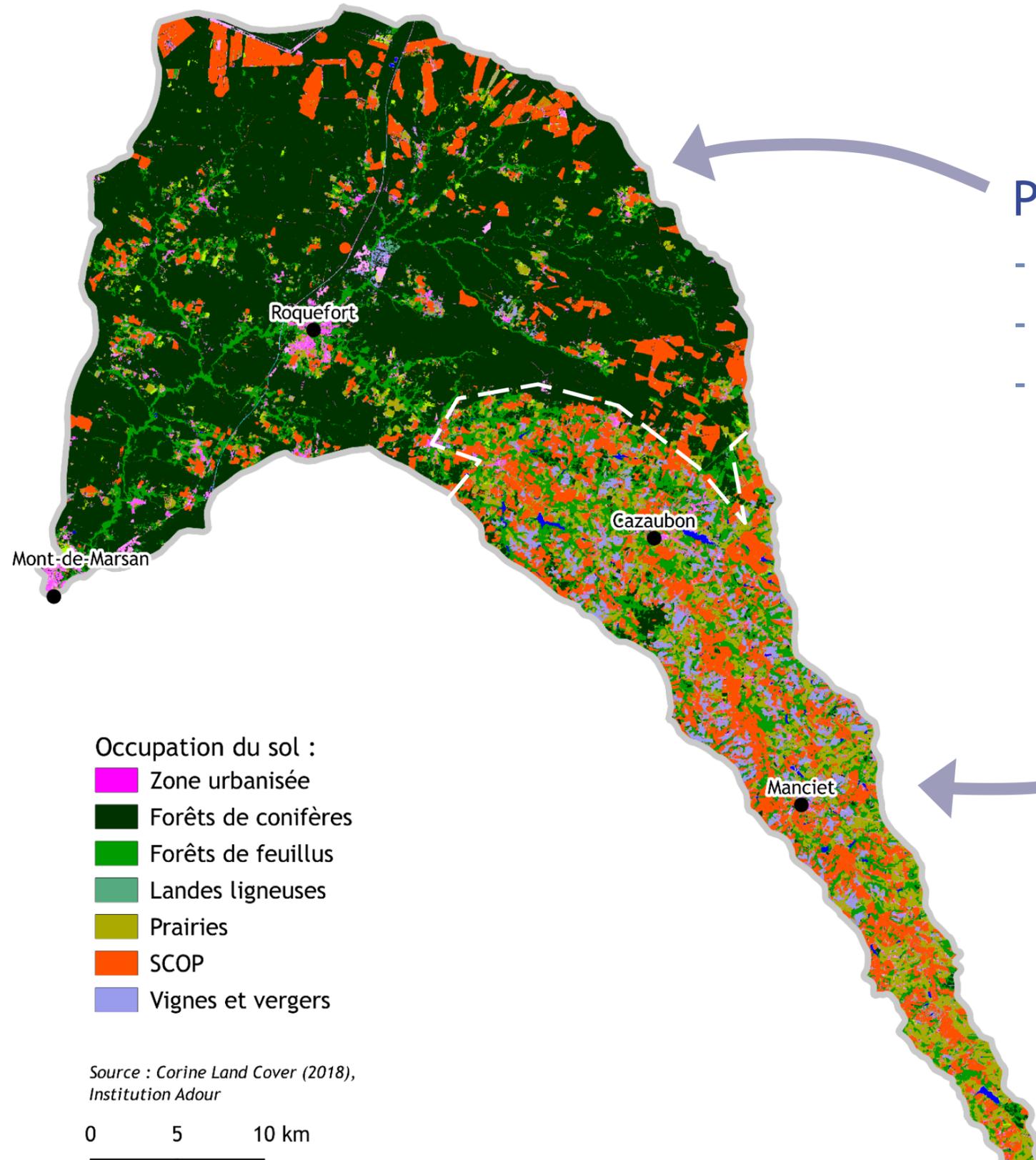
- Bassin versant amont en déséquilibre (SDAGE 2016 - 2021)
- Appréhension des enjeux liés à la gestion intégrée de l'eau (échelle hydrographique)



- 1224 km² (2 départements / 8 EPCI-FP / 67 communes)
- La Douze (Baccarisse → Mont-de-Marsan) - 123 km



Partie II - Le territoire du PTGE Douze



Partie en aval : 847 km²

- Plaine sableuse du plateau landais
- Territoire forestier
- Autres usages : agriculture, pisciculture, canoë, assainissement

Partie en amont : 377 km²

- Coteaux molassiques
- Territoire agricole
- Autres usages : thermalisme, eau de baignage, assainissement



Collectivités et petit cycle de l'eau

4,9 Mm³
16 STEU



Eaux souterraines



Gestionnaires de l'environnement

1 221 km
(la Douze + chevelu)



Economie agricole

1 044 exploitations - 31 818 ha
Maïs : 38 % - Prairies : 18 % - Vignes : 12 %
33 % irrigués



Surface continental

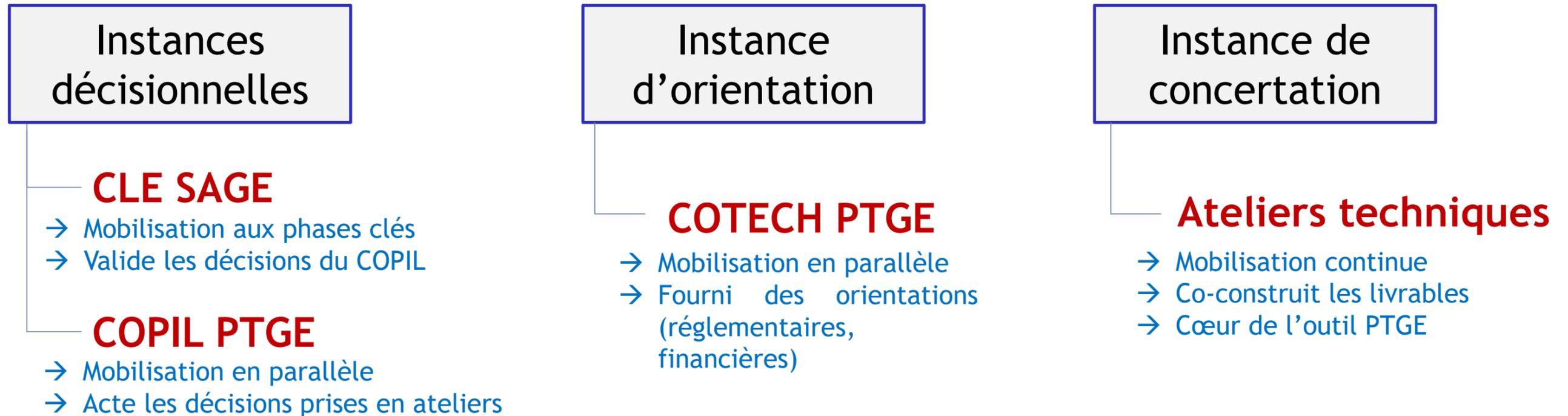


Eaux souterraines

Autres usages économiques et touristiques

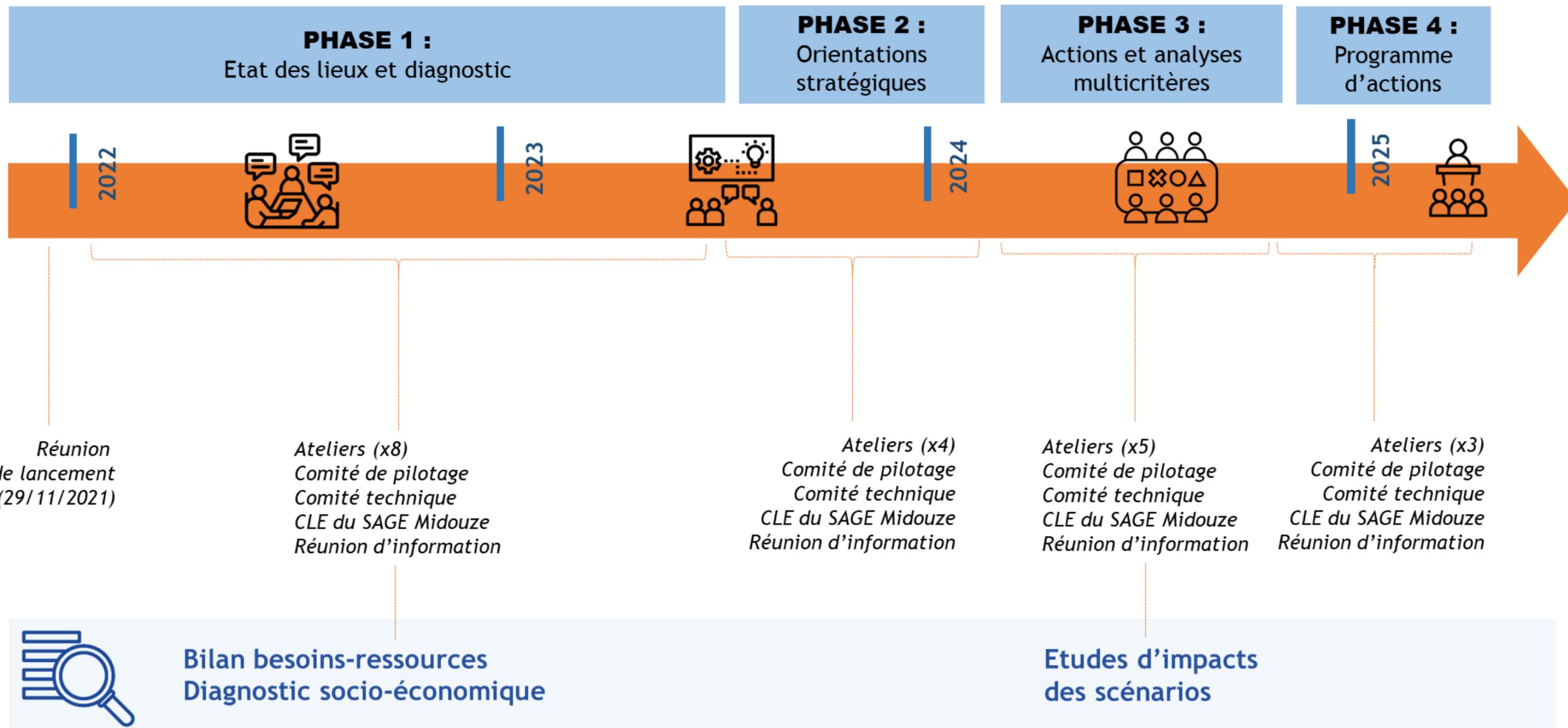


Les acteurs et usagers locaux de la ressource en eau participeront aux :



L'ensemble des acteurs seront mobilisés, de manière ponctuelle, au travers de :







- Société Coopérative et Participative créée en 2008
- Conception et l'animation de concertation territoriale
- En France et à l'étranger



Audrey Barbe, chargée de projet et interlocutrice unique ...

- Ingénieure **agronome**, spécialisée en **gestion sociale de l'eau**
- Mastère spécialisé « **Gestion de l'eau et de l'assainissement** »
- **6 ans** d'expérience (France et international)

- Projets récents :
 - Accompagnement d'un **panel citoyen** : co-construction d'un projet d'aménagement des rives de la Soulondre à Lodève (34)
 - Conception et animation d'un **processus participatif** : projet de recherche TRAVERSÉES sur le changement de pratiques phytosanitaires des agriculteurs dans la région du Barrois (10, 52)
 - Etude de préfiguration pour la gouvernance du Golfe d'Aigues-Mortes (34) : **animation de réunions multi-acteurs** afin de proposer un nouveau schéma de gouvernance pour les enjeux liés à la gestion du littoral et au milieu marin



... entourée d'une équipe d'appui



Elsa Leteurtre

12 ans d'expérience

Référente senior de Lisode sur la thématique
Politique de la ville et gestion de l'environnement
France



Mathieu Dionnet

16 ans d'expérience

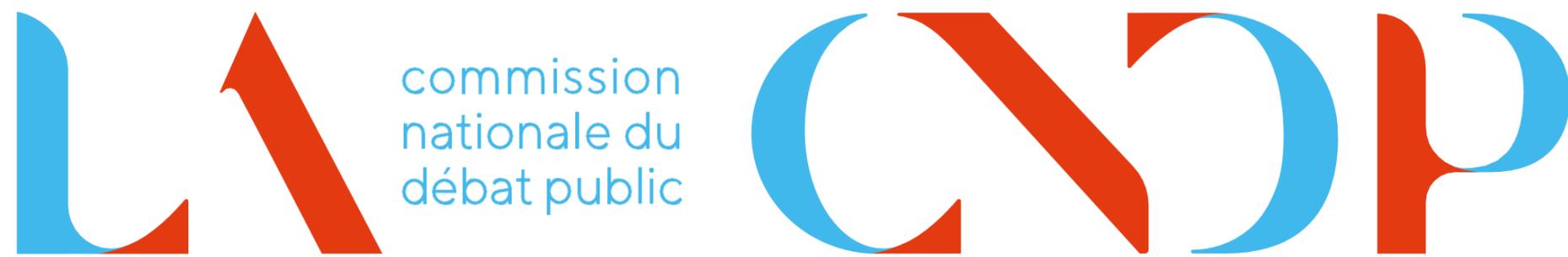
Référent senior de Lisode sur la thématique
Gestion des ressources naturelles
France, Afrique du Nord, Amérique latine



Marina Gentle

5 ans d'expérience

Appui à l'évaluation de projets d'intérêt général
Modes de gestion et d'accès aux ressources et aux
infrastructures dans les métropoles
Facilitation graphique
France, Europe



MA PAROLE A DU POUVOIR

La Commission nationale du débat public défend un droit :

“ *Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

”

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005

Les missions d'appui et de conseil consistent à émettre des avis et à faire des recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public tout au long de l'élaboration du PTGE

Article L 121-1 du code de l'environnement

Un droit qui sert à quoi ?

Les 4 droits fondamentaux de la participation citoyenne, sont précisés dans l'alinéa 2 de l'article L120-1 du Code de l'environnement :

- Accéder aux informations pertinentes permettant une participation effective
- Demander la mise en œuvre d'une procédure de participation dans les conditions prévues au chapitre 1^{er} de l'article L120-1 (cf. diapo 4)
- Disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions
- Être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation.

Un droit qui sert à quoi ?

Le chapitre premier de l'article L120-1 du code de l'environnement précise les objectifs de la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement :

- Améliorer la qualité de la décision publique et contribuer à sa légitimité démocratique
- Assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures
- Sensibiliser et éduquer le public à la protection de l'environnement
- Améliorer et diversifier l'information environnementale.

La Loi donne ainsi un objectif concret à la participation : celui de faire évoluer les décisions publiques, par le dialogue, vers une meilleure qualité des ressources et du milieu. **Le PTGE, par essence, est une démarche qui vise ce double objectif.**

Le rôle de garant.e.s

Le garant a un **rôle de prescripteur** :

- Il doit rendre publiques ses recommandations afin de donner à voir au public comment celles-ci ont été prises en compte par le maître d'ouvrage
- Le garant doit pouvoir communiquer avec le public
- Le garant en tant que tiers neutre, assiste aux comités de pilotage mais n'est pas un acteur du pilotage de la mission. Il assiste à cette instance pour pouvoir influencer sur le dispositif via la formulation de recommandations.

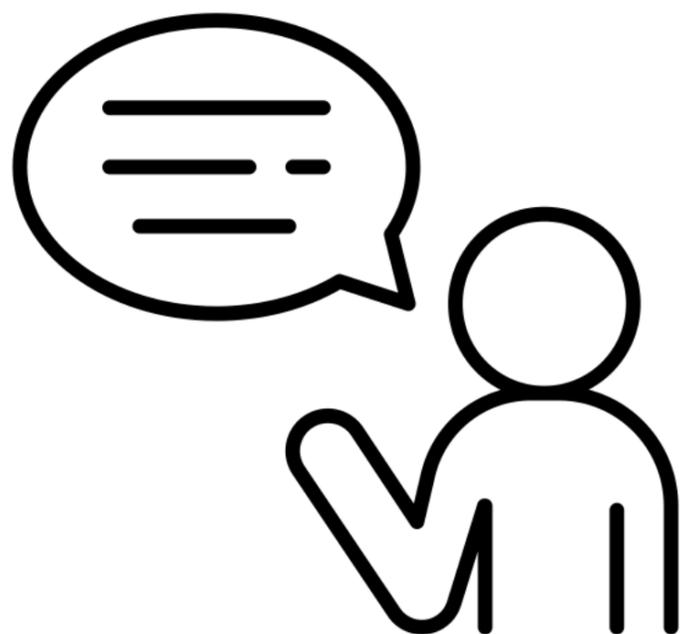
Qui sont les garant.e.s ?

Mme TONICELLO Esmeralda

Mme DIOT-LABUSET Charline

ptge-douze@garant-cndp.fr

3^{ÈME} PARTIE : PAROLES D'ACTEURS ET D'USAGERS LOCAUX DE LA RESSOURCE EN EAU



QUESTIONS ?
REMARQUES ?



POUR NOUS AIDER À :

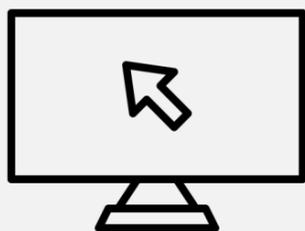
- MIEUX VOUS CONNAÎTRE
- APPRÉHENDER VOS ATTENTES SUR LA DÉMARCHE PTGE
- RÉPONDRE À VOS QUESTIONS RESTÉES EN SUSPENS
- RECUEILLIR VOS REMARQUES

Un formulaire

est à votre disposition !



Suivez-nous sur ...



www.institution-adour/projet-de-territoire-douze.html



Structure animatrice (EPTB Adour) :
05 58 46 18 70
claire.grangeat@institution-adour.fr

Garantes CNDP :
ptge-douze@garant-cndp.fr



Merci pour votre participation !

& PARTAGEONS UN MOMENT AUTOUR D'UNE COLLATION

